

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES CÔTES D'ARMOR

Association loi 1901
Siège social : 1, rue Théodule RIBOT
22000 SAINT-BRIEUC

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Association Départementale



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES CÔTES D'ARMOR

Association loi 1901
Siège social : 1, rue Théodule RIBOT
22000 SAINT-BRIEUC

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E des Côtes d'Armor à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 123 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 127 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 126 sur 169 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 18,25 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 2 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres créances". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 1 303,37 € le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 3 autres comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "erreurs créditrices", est inclus dans le poste "autres dettes". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 21 décembre 2018

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DES CÔTES D'ARMOR

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	59 806	68 006
Terrains					Report à nouveau	368 751	343 785
Constructions					Résultat de l'association	48 012	29 849
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	3 361	3 294	67	359	TOTAL FONDS PROPRES	476 569	441 640
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	7		7	7	Provisions pour charges		
					Fonds dédiés sur subventions		1 359
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 368	3 294	74	366	TOTAL PROVISIONS		1 359
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 545		3 545	3 374	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières	21	13
Coopératives et usagers divers	2 126		2 126	2 910	Fournisseurs	4 842	5 111
Comptes courants OCCE				66	Dettes fiscales et sociales	832	2 249
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 253		2 253	26 140	Comptes courants OCCE	2 198	1 565
Trésorerie	880 772		880 772	431 488	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	404 313	12 416
Charges constatées d'avance	5		5	10	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	888 701		888 701	463 988	TOTAL DETTES	412 206	21 355
TOTAL GENERAL	892 069	3 294	888 775	464 354	TOTAL GENERAL	888 775	464 354



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DES CÔTES D'ARMOR

	2017/2018	2016/2017
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	119 080	142 987
Ventes de produits pour cessions	250 128	249 974
Prestations de service et animations	107 333	114 003
Subventions d'exploitation	358 140	339 002
Produits divers de gestion courante	51 747	74 155
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	1 359	13 621
TOTAL	887 786	933 741
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	178 758	159 794
Variation des stocks de fournitures à céder	-171	-1 432
Achats de fournitures administratives	573	886
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	604 631	634 347
Impôts et taxes	244	551
Salaires	3 568	3 383
Charges sociales	1 919	1 622
Autres charges	43 797	85 829
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	17 397	16 060
Dotations aux provisions		
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	850 716	901 039
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	37 070	32 702
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits des placements	1 279	18 731
Reprises sur provisions		
TOTAL	1 279	18 731
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 279	18 731
RESULTAT COURANT (I + II)	38 349	51 434
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	30 859	61 129
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	30 859	61 129
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	21 196	82 713
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	21 196	82 713
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	9 663	-21 584
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	48 012	29 849

ANNEXE DE L'ASSOCIATION *OCCE DES CÔTES D'ARMOR*

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

	Exercice clos	Exercice précédent
Les données caractéristiques sont :		
Total du bilan :	888 774,94 €	464 353,89 €
Résultat de l'exercice :	48 011,70 €	29 849,30 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	127	169
dont coopératives et foyers agrégés :	123	126
dont coopératives et foyers non agrégés :	4	43
Nombre de coopérateurs :	16 358	16 077
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 069	1 251
soit un équivalent temps plein de	1	1 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 21 542 € soit environ 2,68% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DES CÔTES D'ARMOR

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	48 011,70	{ dont -7 456,10 pour le siège départemental dont 55 467,80 pour les C.R.F. agrégés	
Autres créances :	2 253,05	{ dont 2 234,80 pour le siège départemental dont 18,25 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
entre total actif et total passif constatés dans		2	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	404 313,28	{ dont 403 009,91 pour le siège départemental dont 1 303,37 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
entre total actif et total passif constatés dans		3	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	880 772,35	{ dont 455 268,69 pour le siège départemental dont 425 503,66 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		3 459,38	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	17 396,81	{ dont 292,17 pour le siège correspondant aux amortissements dont 17 104,64 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
soit en moyenne environ		139,06	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	919 923,65	{ dont 61 675,09 pour le siège départemental dont 858 248,56 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		6 977,63	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	871 911,95	{ dont 69 131,19 pour le siège départemental dont 802 780,76 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		6 526,67	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :		450,96	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,1	0,1
Total	1,1	1,1

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	139	137
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	109%	81%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	120	101
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	1	1
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	109	121
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires		
Participants aux séances de formation (estimation)		



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DES CÔTES D'ARMOR

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	59 806	68 006
Terrains					Résultat du siege de l'association	-7 456	-8 199
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					TOTAL FONDS PROPRES	52 350	59 806
Autres immobilisations corporelles	3 361	3 294	67	359	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges		
Autres immobilisations financières	7		7	7	Fonds dédiés sur subventions		1 359
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 368	3 294	74	366	TOTAL PROVISIONS		1 359
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 545		3 545	3 374	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières	21	13
Coopératives et usagers divers	2 126		2 126	2 910	Fournisseurs	4 842	5 111
Comptes courants OCCE				66	Dettes fiscales et sociales	832	2 249
Autres créances	2 235		2 235	12 086	Comptes courants OCCE	2 198	1 565
Trésorerie	455 269		455 269	53 991	Autres dettes	403 010	2 699
Charges constatées d'avance	5		5	10	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	463 179		463 179	72 437	TOTAL DETTES	410 903	11 638
TOTAL GENERAL	466 547	3 294	463 253	72 803	TOTAL GENERAL	463 253	72 803



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DES CÔTES D'ARMOR

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	29 170	28 021
Ventes de produits pour cessions	2 221	5 280
Prestations de service et animations	21 944	19 856
Subventions d'exploitation	1	9 613
Produits divers de gestion courante	2 240	2 250
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	1 359	13 621
TOTAL	56 933	78 641
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 169	3 940
Variation des stocks de fournitures à céder	-171	-1 432
Achats de fournitures administratives	573	886
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	56 499	60 663
Impôts et taxes	244	551
Salaires	3 568	3 383
Charges sociales	1 919	1 622
Autres charges	1 403	21 246
Dotations aux amortissements	292	292
Dotations aux provisions		
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	66 496	91 151
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-9 562	-12 511
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	1 279	2 068
Reprises sur provisions		
TOTAL	1 279	2 068
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 279	2 068
RESULTAT COURANT (I + II)	-8 284	-10 443
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 463	3 612
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	3 463	3 612
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 636	1 369
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	2 636	1 369
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	828	2 243
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-7 456	-8 199

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2018, qui dégage un déficit de 7 456 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	3 360,55			3 360,55
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	3 360,55			3 360,55

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

Il n'y a pas eu de cessions ou mises au rebut au cours de cet exercice.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	3 001,84	292,17		3 294,01
Mobilier de bureau	20%				
Total		3 001,84	292,17		3 294,01

2. Immobilisations financières



Partis sociaux

7.00

7.00

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

Agendas

2 692.60

Sciences

852.37

3544.97

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	2 460,00		2 460,00
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	2 460,00		2 460,00

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Aide a recevoir Fédération

2 230.00

Aidamt

4.80

2 234.80

7. Trésorerie

Banque CMB compte courant

9 250.55

Livret B CMB

365 434.65

Compte a terme Tresor Pro

70 000.00

Dette Centralisateur CMB

-66 396.32

Livret Bleu CMB

76 588.00

Intérêts courus a recevoir

386.13

Caisse

5.68

455 268.69

10. Charges constatées d'avance

Planning 2019

5.00

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

Néant

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Erasmus Perros Guirec	1 358,91		1 358,91	
Total	1 358,91		1 358,91	



4. Emprunts et dettes assimilées

Compte CCP 21.20

5. Fournisseurs

Fournisseurs 381.93
Fournisseurs, factures non parvenues 4 460.00
4 841.93

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés 228.67
Salaire net à verser 182.95
Urssaf 120.92
Retraite complémentaire 57.20
Prévoyance 9.56
Unifonction 32.17
Autres - fiscalité des placements 200.23
831.70

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale 2 198.08
2 206.08

8. Autres dettes

Compte d'attente 400 000.00
Fonds des coopératives fermées 3 009.91
403 009.91

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	16 358	16 077
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,69 €	0,66 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	29 099,90	27 973,98
Cotisations versées à la Fédération	17 830,22	17 363,16
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	17 830,22	17 363,16

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		2 000,00
Subventions conseil départemental		
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	-	2 000,00
Dont versées aux coopératives		



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
Pédagogie coopérative

3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	0.00
- Autres aides	2 228.00
Autres	11.50
	3 451.46

4. Produits exceptionnels

Dons diverses reçus	3 038.99
Produits de fermeture de coopératives	424.07
	3 462.97

5. Charges exceptionnelles

Charges sur exercices antérieurs	2 635.53
	2 635.53

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 958,08 €. Echéance du contrat : 10.2019)	502.52
--	--------

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant

b) Bénévolat

Faute de moyens fiables pour le recenser, le bénévolat n'est pas valorisé.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

• Banque Crédit Mutuel de Bretagne :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Crédit Mutuel de Bretagne (convention du 09/07/2005). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	ND	ND
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	ND	ND
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	795.53	1 997.15
Montant des impôts dus par l'AD	193.41	479.32
Montant des intérêts acquis nets après impôts	602.12	1 517.83
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%